



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

CAPEPS

Question écrite n° 525

Texte de la question

M. Bruno Bourg-Broc rappelle que l'année 2002 est celle du centième anniversaire de la naissance du maréchal Leclerc. Il demande donc à M. le secrétaire d'Etat aux anciens combattants quelles sont les cérémonies nationales qui seront organisées pour rendre hommage à ce grand chef militaire.

Texte de la réponse

Le programme commémoratif de l'année 2001 a été largement consacré au maréchal Leclerc, dans le cadre du soixantième anniversaire du serment de Koufra : la série de trois cérémonies organisées au titre de cet hommage à Alençon, Paris puis Strasbourg, a été clôturée par une importante prise d'armes sur la place Kléber à Strasbourg, présidée par le secrétaire d'Etat chargé des anciens combattants, en présence du maire de Strasbourg et de hautes autorités civiles et militaires. Pour l'année 2002, le Haut conseil de la mémoire combattante a décidé, le 19 février dernier, de rendre un hommage particulier aux maréchaux de la Seconde Guerre mondiale. Il a ainsi proposé d'organiser des actions commémoratives le 22 novembre prochain, jour anniversaire de la naissance du maréchal Leclerc, et qui pourrait prendre la forme d'une cérémonie à caractère militaire à Tailly (Somme) ainsi que d'une cérémonie d'envergure nationale à Paris. Les modalités de cette dernière manifestation ne sont pas encore arrêtées. En outre, il est envisagé d'organiser une exposition, en collaboration avec la famille du maréchal Leclerc, l'association des anciens de la 2e DB, la fondation Maréchal Leclerc-de-Hautecloque et l'état-major de l'armée de terre. Cette exposition sera présentée le 22 novembre dans l'église du Dôme des Invalides.

Données clés

Auteur : [M. Bruno Bourg-Broc](#)

Circonscription : Marne (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 525

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : anciens combattants

Ministère attributaire : anciens combattants

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 juillet 2002, page 2619

Réponse publiée le : 12 août 2002, page 2852